



**FACE AUX RISQUES TERRORISTES OU AUX HOOLIGANS,
QUELLE SÉCURITÉ POUR L'EURO 2016 ?**

Entretien avec Antoine Boutonnet,

Commissaire de police, Chef de la division nationale de lutte contre le hooliganisme

AVRIL 2016

FACE AUX RISQUES TERRORISTES OU AUX HOOLIGANS, QUELLE SÉCURITÉ POUR L'EURO 2016 ?

Entretien avec Antoine Boutonnet, Commissaire de police, Chef de la division nationale de lutte contre le hooliganisme

IRIS : Quel est le rôle de la division nationale de lutte contre le hooliganisme ?

ANTOINE BOUTONNET : La Division nationale de lutte contre le hooliganisme est une division assez récente, puisqu'elle a été créée en octobre 2009, suite à la demande assez insistante de la Ligue de football professionnel (LFP), avec une volonté de la part du ministre de l'Intérieur de l'époque de lutter contre des phénomènes qui commençaient à devenir inquiétants, dans le cadre de la radicalisation des comportements des supporters.

Ils n'ont pas eu tout à fait tort puisque quelques mois après, en février 2010, un supporter du Paris-Saint-Germain trouva la mort suite à une rixe en marge d'un match PSG-OM. La particularité de cet évènement était qu'il opposait des supporters exclusivement parisiens de deux tribunes différentes.

Il faut savoir aussi que si ce phénomène est relativement récent, il n'est cependant pas isolé puisque l'on a vu à plusieurs reprises des frictions entre des supporters de même clubs. Cela peut sembler paradoxal puisque, par exemple, ils sont placés dans les mêmes tribunes lors des déplacements. On peut avoir parfois des tensions, comme par exemple au Maroc, le 19 mars dernier, avec les incidents en marge du match du Raja, qui a provoqué la mort de 2 supporters.

En France, la situation était préoccupante et ça a été la raison pour laquelle la LFP et le ministère de l'Intérieur ont souhaité un instrument de pilotage et de coordination nationale dans le cadre des violences péri-sportives.

Il est vrai que le terme hooliganisme fait débat, surtout chez les sociologues. C'est le terme qui a été trouvé à l'époque pour afficher les contours du comportement. On parle au sens large de violences péri-sportives puisque les violences ne sont pas uniquement l'adage des hooligans.

Dans cette logique, la Direction nationale de lutte contre le hooliganisme (DNLH) est un outil de pilotage et de coordination qui permet d'avoir une cohérence au niveau national, notamment au niveau de l'action. Les supporters étant par essence itinérants, il faut une bonne transmission des informations, pour être au courant de ce qu'ils font.

L'objectif est donc de centraliser l'information et l'on se projette également sur des matchs ou des rencontres qui peuvent être potentiellement à risque avec pour objectif d'identifier des individus qui commettent des infractions afin de les évacuer du stade pour qu'elles soient sanctionnées de façon administratives comme judiciaires : administratives, par le biais de l'arsenal mis en place par la LOPPSI¹, même si un arsenal existait avant mais il n'était pas opérant car trop compliqué à mettre en œuvre (LOPPSI en 2006). Ce dispositif est venu renforcer le dispositif à la fois de manière

¹ Loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023707312&dateTexte=&categorieLien=id>

individuelle (avec les interdictions de stade) et de manière collective (restrictions de déplacements, voire de dissolutions de groupes de supporters). Cela existait certes avant mais il n'en demeure pas moins que la loi de 1936 qui s'appliquait était essentiellement axée sur les questions de terrorisme. Cette loi de 2011 a été confortée par une loi de 2012 « loi sur les bandes » pour aller un peu plus loin dans l'arsenal législatif. On a, d'autre part, actuellement un projet de loi qui est en cours de débat au Sénat, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, qui renforce la lutte contre le hooliganisme et le dialogue avec les supporters.

L'intérêt de cette division est de mettre en place un partenariat institutionnel entre le ministère de l'Intérieur, des Sports et de la Justice. Cela n'a l'air de rien mais, parfois, il peut être compliqué d'avoir des liens transversaux efficaces. Cela permet aussi un dialogue avec la Fédération, la Ligue, les clubs et les associations de lutte contre les discriminations.

C'est assez étonnant mais cette structure n'est née qu'en 2009. On peut s'interroger sur les raisons de cette carence. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire qu'elle a son utilité, qu'elle a aussi un certain nombre de résultats significatifs et qu'elle permet de limiter voire de diminuer, au contraire de certains pays européens, de façon significative la délinquance aux abords des rencontres sportives.

Mais n'y a-t-il pas aussi d'autres exemples au niveau européen ?

Dans d'autres pays, il y a des structures identiques, comme notamment en Angleterre avec l'*United Kingdom Football Policy Unit*, qui est exclusivement dédiée au problème du football. En Allemagne, des structures similaires existent également.

On héberge en notre sein le Point national d'information football, qui est issu d'une décision de 2002 du Conseil de l'Union européenne qui permet la centralisation de l'information opérationnelle et l'échange d'informations entre les pays européens à la fois dans le cadre des compétitions internationales, mais aussi pour les compétitions comme la *Champions League*, la Coupe Europa, etc., puisque les supporters des clubs sont amenés à se déplacer à l'étranger pour suivre leurs équipes.

Tous les pays européens en ont un, mais ceux de la zone UEFA n'en ont pas forcément. Ils s'en sont dotés très récemment, comme notamment la Russie - sans doute avec l'approche du Mondial 2018 mais aussi la Turquie, qui vient de désigner une personne pour s'occuper de cette thématique.

Tous les pays européens en sont dotés mais leur taille varie selon leur histoire, leur vécu ainsi que les forces préexistantes. L'Angleterre est clairement le pays le plus doté en la matière, notamment à cause de leur histoire, avec de nombreux incidents dans leurs stades et aux alentours.

Il a fallu trouver des systèmes de lutte contre les violences (travail avec la Fédération anglaise, la police). Ainsi, des mesures législatives ont notamment été mises en place, notamment dans les années 1980 avec Madame Thatcher.

Un gros travail a été aussi fait au niveau de la prévention de situation, c'est-à-dire que l'on voulait éviter de créer des situations opportunes à des situations de violence, en essayant d'éviter de mélanger les flux de supporters, par la gestion des foules et en adaptant l'environnement du stade.

Dans le cadre de vos activités, comment s'est passée la préparation de l'Euro 2016 ?

Cela fait 2 ans que l'on travaille sur le sujet, et que l'on est en contact permanent avec nos correspondants européens, à travers notamment le Point national d'information football, piloté par la DNLH. On travaille en lien étroit avec la fédération des supporters européens, ainsi qu'avec l'organisateur, EURO 2016 SAS, et ce, de façon quasi quotidienne, notamment sur le déplacement des supporters, les questions de billetterie, les problèmes d'accessibilité aux stades. De plus, nous travaillons aussi avec d'autres directions qui sont parties prenantes dans l'organisation de cet évènement sportif : direction de la coopération internationale, direction de la police judiciaire, la préfecture de police, les DDSP, le SCRT, etc., ainsi que les services spécialisés comme le RAID ou le GIGN par exemple.

Tous ces interlocuteurs se réunissent assez régulièrement afin de faire des points de situation et travailler sur différents axes qui seront importants en amont et lors de la compétition

Comment ont évolué les pratiques des hooligans dernièrement ?

En Allemagne et en Belgique, on a vu émerger un mouvement hooligan anti-salafiste depuis 2014. Ces deux pays avaient déjà eu par le passé des problèmes avec ses supporters.

On parle souvent des solutions apportées par le modèle allemand, et mises en avant par certains sociologues. Or, on se rend compte que cela ne résout pas complètement le problème et que cela n'empêche malheureusement pas le développement du hooliganisme. Parallèlement à cela, au niveau des groupes d'ultras, on a constaté des comportements violents dans les stades et à leurs abords, ce qui est plutôt préoccupant.

Concernant la France, nous ne sommes plus trop impactés par le hooliganisme au sens sociologique du terme. Notre action partenariale porte ses fruits. Nous avons tout de même quelques petits noyaux qui sont suivis de près et qui n'arrivent pas réellement à se développer en France. S'ils se déplacent beaucoup à l'étranger, leurs actions sont relativement limitées sur le territoire français et notre arsenal juridique permet d'y faire face. En revanche, les groupes se revendiquant ultras ont un comportement plus qu'ambigu avec la violence, et il n'est pas rare de constater des débordements en marge des rencontres de football. C'est pourquoi, nous prenons des mesures administratives proportionnées et graduées aux fins de prévenir toutes formes d'incidents lorsque ceux-ci sont prévisibles. ■

FACE AUX RISQUES TERRORISTES OU AUX HOOLIGANS, QUELLE SÉCURITÉ POUR L'EURO 2016 ?

Entretien avec Antoine Boutonnet, Commissaire de police, Chef de la division nationale de
lutte contre le hooliganisme

OBSERVATOIRE GÉOSTRATÉGIQUE DU SPORT / AVRIL 2016

Dirigé par Pim Verschuuren et Carole Gomez, chercheurs à l'IRIS

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

www.iris-france.org